

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

### Décision du 10 février 2021 modifiant la décision du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TREA2104479S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.431-4 et R.431-5 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels (Sud-Est) ;

Vu la décision du 7 janvier 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la proposition en date du 4 novembre 2020 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

#### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 3 de la décision du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisée sont remplacées par les suivantes :

« Art.3 – Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

Membres titulaires :

Monsieur Léon Robin, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales ;

Monsieur José Vittori, représentant la fédération française aéronautique ;

Monsieur Jean Donnet, représentant la fédération française d'aérostation ;  
Monsieur Thierry Basset, représentant la fédération française d'hélicoptère ;  
Monsieur Gilles Van Der Goes, représentant la fédération française de parachutisme ;  
Monsieur Jean-Christophe Gibert, représentant la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;  
Monsieur Patrick Dugnot, représentant la fédération française de vol en planeur. »

« - Membres suppléants :

Monsieur Marc Jouan, représentant les fédérations nationales ;  
Monsieur Gérard Coffignot, représentant les fédérations nationales ;  
Monsieur Arnaud Manoury, représentant la fédération française aéronautique ;  
Monsieur Stéphane Buy, représentant la fédération française d'hélicoptère ;  
Monsieur Gérard Coffignot, représentant la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;  
Monsieur Bernard Grégoire, représentant la fédération française de vol en planeur. »

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 10 février 2021.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Y. TATIBOUET